

DIRECTION DE LA VIE
CITOYENNE, EDUCATIVE ET
SPORTIVE

Service Municipal des Sports

SK/VP

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations à caractère sportif pour l'année 2018

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa, dans le cadre de sa politique sportive au profit de tous, a la volonté de soutenir les initiatives des associations et est favorable au développement d'un partenariat avec tous les acteurs sportifs notamment pour favoriser l'intégration sociale des jeunes.

Elle dédie chaque année un budget de subvention sportive qui, pour l'année 2018, s'élève à 18,8 millions F/CFP dont 7 millions F/CFP pour l'opération club omnisports.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées par différents groupements et associations dont les activités participent activement à la vie de la cité, et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement.

En effet, celles-ci respectent les critères d'attribution d'une aide financière définis par la Ville et rentrent dans le champ de ses compétences, à savoir le soutien aux manifestations sportives locales, régionales ou internationales se déroulant sur la commune ainsi que l'aide au fonctionnement des associations sportives au bénéfice de l'accueil des publics scolaires du 1^{er} degré.

La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de ces subventions aux associations et groupements correspondants.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,

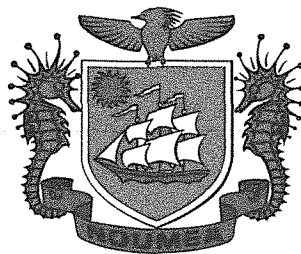
Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE SPORTIF RETENUES

Budget prévisionnel 2018	:	18.800.000 F
Disponible budget Sports	:	11.800.000 F
Proposition d'attribution	:	1.000.000 F
Réservés dans le cadre de l'opération Clubs	:	7.000.000 F
Omnisports	:	10.800.000 F
Disponible après proposition	:	10.800.000 F

LIBELLÉ	ANNEE DE CREATION	OBJET	MONTANT TOTAL DU PROJET 2018	MONTANT PERCU EN 2017	MONTANT SOLLICITE	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
LIGUE CALEDONIENNE DE TENNIS Président : Olivier LE DAIN	1988	Aide financière pour l'organisation de la 15 ^{ème} édition de l'ATP CHALLENGER 2018 qui s'est déroulé du 01 au 06 janvier 2018.	23 000 000 F	400 000 F	400 000 F	Gouv NC : 6 000 000 F P.Sud : 3 000 000 F P.Iles : 500 000 F P.Nord : 0 F	Avis favorable, manifestation internationale se déroulant sur la commune.	400 000 F
CERCLE DES NAGEURS CALEDONIENS Présidente : Valérie LECAMUS	1963	Aide financière pour l'organisation de la 25 ^{ème} édition du Meeting Qantas qui se déroulera le 28 avril 2018 au CNC.	4 200 000 F	0 F	300 000 F	Gouv NC : 350 000 F P.Sud : 500 000 F CNDS : 100 000 F	Avis favorable, manifestation populaire se déroulant sur la commune de Nouméa.	200 000 F
LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE Président : Pierre-Jean LUNG	1964	Aide financière pour l'organisation des OCEANIAS de Judo des 6, 7 et 8 avril 2018 à la salle Omnisports de l'Anse-Vata.	3 800 000 F	0 F	650 000 F	P.Sud : 650 000 F Gouv NC : 1 500 000 F	Avis favorable, manifestation sportive régionale se déroulant sur la commune.	200 000 F
OLYMPIQUE DE NOUMEA SECTION NATATION Présidente : Annick KARMANN	2002	Aide financière pour l'organisation de la 24 ^{ème} traversée Anse-Vata/Ile aux Canards qui s'est déroulée le 25 février 2018.	1 500 000 F	100 000 F	100 000 F	P.Sud : 100 000 F Congrès : 100 000 F	Avis favorable, manifestation sportive se déroulant sur la commune de Nouméa.	100 000 F
OLYMPIQUE DE NOUMEA SECTION TRIATHLON Président : Eric SAVIGNAC	2016	Aide financière pour l'organisation de la 1 ^{ère} édition de la SWIMRUN qui se déroulera le samedi 22 juillet 2018.	700 000 F	0 F	150 000 F	P.Sud : 200 000 F	Avis favorable, manifestation sportive se déroulant sur la commune de Nouméa.	100 000 F
TOTAUX			33 200 000 F	500 000 F	1 600 000 F	-		1 000 000 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

299

P

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sabine KAGY
			M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
Nombre de présents	:	34	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	:	49	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(15 procurations)			M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe CHEVILLON	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/299
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère sportif pour l'année 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **- 3 AVR. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/21 du 14 mars 2018,

La Commission de la Jeunesse et des Sports ~~entendue en séance du 21 mars 2018,~~

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 1.000.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux groupements et associations sportives suivants :

FONCTION 4 – SPORT ET JEUNESSE

LIGUE CALEDONIENNE DE TENNIS (aide financière pour l'organisation de la 15 ^{ème} édition de l'ATP CHALLENGER 2018 qui s'est déroulé du 01 au 06 janvier 2018)	400 000 F/CFP
CERCLE DES NAGEURS CALEDONIENS (aide financière pour l'organisation de la 25 ^{ème} édition du Meeting Qantas qui se déroulera le 28 avril 2018 au CNC)	200 000 F/CFP
LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE (aide financière pour l'organisation des OCEANIAS de Judo des 6, 7 et 8 avril 2018 à la salle Omnisports de l'Anse-Vata)	200 000 F/CFP
OLYMPIQUE DE NOUMEA SECTION NATATION (aide financière pour l'organisation de la 24 ^{ème} traversée Anse-Vata/Ile aux Canards qui se déroulera le 25 février 2018)	100 000 F/CFP
OLYMPIQUE DE NOUMEA SECTION TRIATHLON (aide financière pour l'organisation de la 1 ^{ère} édition de la SWIMRUN qui se déroulera le samedi 22 juillet 2018)	100 000 F/CFP

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.V.C.E.S. (S.M.S.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué

et notifié le - 5 AVR. 2018
et / ou publié le - 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances